

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT.DE.VAUX**

Séance du Mercredi 30 Septembre 2020

L'An deux mille vingt et le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents :Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette, Mr Raphaël Berthillier, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche ;
Mme Marie Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mr Freddy Berezyiat,
Excusés : Mme Champion ayant donné pouvoir à Mr Landre,, Mme Buffy ayant donné pouvoir à Mr Berezyiat

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

Mme Françoise DELAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 juillet 2020.

1- Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes :

01 Pulsion	800 €	Association départementale des pupilles de l'Ain	100 €
ADARA	500 €	Amicale dse sapeurs pompiers	3500 €
ADAPEI	1 800 €	SLC	2000 €
Amicale des donneurs de sang	150 €	Société de chasse	160 €
Bresse Foot 01	800 €	Tennis Club Pontvallois	500 €
CCAS	1525 €	Tennis de Table	250 €
Clique cantonale	500 €	Union Départementale des Combattants Concours résistance	30 €
Club nautique	800 €	URFOL écran mobile	1183
Comité de gestion du boulodrome	500 €	CFA ST MARCEL	46 €
Comité Foires et Marchés	1500 €	MFR BAGE LE CHATEL	92 €
Croix Rouge (comité cantonal)	500 €	MFR VILLE MORGON	46 €
Curiosités les Amis du Musée	500 €	MFR MONTLUEL	46 €
Ensemble Vocal la Sarrasine	600 €	CECOF CFA Ambérieu	230€
Garderie Périscolaire	15 000 €	LES PAPILLONS BLANCS	92 €
Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	500 €	EREA CHARNAY	92 €
Judo Club Pontvallois	500 €	CIFA MERCUREY	184 €
Orchestre de Pont de Vaux	1200 €	CFA AUTUN	46 €

(Unanimité)

2- Décision modificative du budget

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante du budget principal :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615228		Autres bâtiments	6 500,25
012	6478		Autres charges sociales diverses	1 000,00
012	6218		Autre personnel extérieur	5 000,00
65	6558		Autres contributions obligatoires	-30 000,00
27	27638	OPFI	Autres établissements publics	33 701,00
023	023		Virement à la section d'investissement	33 700,00
012	6413		PERSONNEL NON TITULAIRE	15 000,00
65	65888		Autres	-7 300,00
011	62878		A d'autres organismes	7 300,00
011	6226		Honoraires	5 000,00
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissem...	-0,31
65	6535		Formation	1 500,00
				71.400.94

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	33 700,00
77	7788		Produits exceptionnels divers	5 700,00
77	773		Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou...	6 000,00
74	7482		Compensation pour perte de taxe additionnelle...	26 000,00
10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,69
002	002		Résultat d'exploitation reporté	0,25
				71 400,94

(Unanimité)

3- Tarifs de la cantine -

Le conseil municipal fixe le tarif du repas au restaurant scolaire à 3.70 € pour tous les élèves de l'école maternelle et de l'école primaire.

(Unanimité)

4- Renouvellement du bail de la Gendarmerie – Mr Le Maire

Le bail de la gendarmerie arrivant à expiration, l conseil municipal décide de le renouveler et autorise le maire à signer le bail à intervenir pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2020. Le montant du loyer sera fixé par les services fiscaux après application des indices de révision de référence.

(Unanimité)

5- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'entreprise IPM- Mr le Maire

Afin de permettre à la société IPM de poursuivre le développement de son activité, celle-ci sollicite l'autorisation d'occuper temporairement une partie du parking d'environ 250 m² pour y stocker du matériel du 1^{er} octobre 2020 au 31 juillet 2021 En contrepartie, le personnel s'engage à stationner sur le parking en stabilisé à proximité des bennes afin de libérer l'espace.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande

(Unanimité)

6- Convention de servitudes avec ENEDIS- Mr le Maire

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration ENEDIS va procéder à la pose d'un poste de transformation sur la parcelle A 229 propriété de la commune de PONT DE VAUX. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude relative à la présente affaire.

(Unanimité)

7- Cession de terrain au SIVU – Mr le Maire

Le bassin de stockage restitution qui est va être construit par le SIVU est situé sur la parcelle A 208 propriété de la commune de Pont de Vaux. Afin de régulariser la situation administrative de la parcelle, le conseil municipal décide de céder au SIVU environ 2000 m² issus de la parcelle A 208 pour l'euro symbolique

Pour information les services de France Domaine ont estimé cette parcelle à 600 €

(Unanimité)

8- Rénovation urbaine - mission du CAUE – Mr Bugaud

Dans le cadre de la mise en valeur des espaces publics et plus particulièrement de la dynamisation du centre-ville, le CAUE a été sollicité pour une mission d'accompagnement. Le CAUE propose un accompagnement sur la revalorisation du centre bourg avec une vision prospective à 2030. Les objectifs de cette mission sont :

Espaces publics : définition d'un schéma de fonctionnement (piétons, cyclistes, automobiles) référence de traitement, principes et objectifs de mise en valeur

Modes doux : élaboration d'un schéma urbain des modes doux depuis les pistes cyclables existantes et parking relais jusqu'au centre-ville, référence de traitement

Habitat : revitalisation des maisons de ville, attractivité de l'habitat du centre bourg et plus particulièrement des logements vacants

Le coût de cette mission est de 4 900 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition

(Unanimité)

9- Spectacle association ADARA – Mme Parent

Le conseil municipal accepte d'acquiescer auprès de l'association ADARA le spectacle intitulé OK Tartuffe ! pour la somme de 2000 euros. La représentation pourrait avoir lieu le 31 octobre 2020 en fonction des conditions sanitaires.

(Unanimité)

10- Questions diverses

• Régime indemnitaire : RIFSEEP Réévaluation des montants de référence

Le montant de référence des indemnités allouées aux services techniques ont été fixés par délibération du 2 octobre 2017. Il convient de revoir ces montants.

Le conseil municipal fixe les montants plafonds comme suit

ADJOINTS TECHNIQUES

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitare Annuel
Groupe 1	8000 €	800 €
Groupe 2	6000 €	600 €

•
•

AGENTS DE MAITRISE

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitare Annuel
Groupe 1	10 000	1000 €
Groupe 2	8 000	800 €

(Unanimité)

Par ailleurs le conseil municipal décide d'instituer ce régime indemnitaire pour la filière culturelle comme suit :

ADJOINTS DU PATRIMOINE

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	8000 €	800 €
Groupe 2	6000 €	600 €

•
•

ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Groupe	Montant de base annuel	
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	10 000	1000 €
Groupe 2	8 000	800 €

(Unanimité)

- Comptes rendus des travaux des différentes commissions : chaque adjoint a présenté les travaux de sa commission
- **Nettoyage Des toilettes publiques** pendant la saison estivale : nous réfléchissons à externaliser l'entretien des toilettes publiques pendant la saison estivale. En effet la fréquentation est en hausse et le besoin de nettoyage est plus important alors que les agents des services techniques sont moins nombreux à cette période.

- **Préfabriqué situé à côté de l'école maternelle** : le préfabriqué qui était installé à côté de l'école maternelle a été évacué.

Celui-ci appartenait à la société de boules et abritait les affaires de plusieurs associations. Après contact avec les différentes associations, celles-ci ont donné leur accord pour évacuer ce bâtiment et une autre solution pour le stockage de leur matériel a été trouvée .

Nous avons fait réaliser un repérage des matériaux amiantés par un bureau d'études agréé. Un rapport a été remis sur lequel il apparait que les panneaux des cloisons lisses contiennent de m'amiante chrysotile. Quelques bénévoles ont procédé au démontage de ce préfabriqué. Une entreprise spécialisée dans l'évacuation de matériau amianté (Société MTS) a été missionnée afin d'enlever ceux-ci et de les acheminer vers un centre de collecte des déchets dangereux.

Par mesure de précaution, des prélèvements de sol après évacuation. ont ensuite été réalisés Aucune trace d'amiante n'a été détectée.

L'agence Régionale de santé a été destinataire de tous les documents et des résultats d'analyses.

Monsieur le Maire précise que des affiches ont été collées sur le portail de l'école maternelle et que des traces de colle sont encore visibles. Il demande aux auteurs de nettoyer le portail dans les meilleurs délais faute de quoi il se réserve le droit de déposer plainte pour dégradation de bien public.

La séance est levée à 22 heures 15. La prochaine réunion est prévue le 4 novembre 2020

PONT DE VAUX 1^{er} octobre 2020

Le Maire,
Yves PAUGET

